FOREZ-BENNES

DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ

Annexe II, partie B de la Directive 2006/42/CE

LE FABRICANT :

Déclare sous sa responsabilité exclusive que la quasi-machine désignée ci-dessous :

Modèle :

Type :

Description de l'équipement :

.....

N° de série : **Année de fabrication :**

satisfait aux exigences de sécurité applicables de la Directive 2006/42/CE et que sa documentation technique est constituée conformément à l'annexe VII, partie B.

☐ *Livraison en kit : Mise en service interdite jusqu'à ce que l'assembleur certifie que l'ensemble de l'installation satisfait à la Directive 2006/42/CE.*

Fait à :
Le :

Cachet de la société, nom et visa du représentant légal

Déclaration N° :

L'ASSEMBLEUR : FOREZ BENNES B.P. 121 - 42603 MONTBRISON CEDEX

Déclare sous sa responsabilité et au vu du (des) certificat(s) CE que :

☐ La quasi-machine référencée ci-dessus et /ou[1] :

	Marque	N° de série	Année
☐ La grue de manutention			
☐ L'appareil à bras / portique[1] pour benne amovible			
☒ La BOM	FARID	2048/00655	2016
☐ Le dispositif de changement rapide de carrosserie			

A (ont) été incorporé(e)(s) sur le véhicule :

Marque	Type	N° de série
ISUZU	N2R	JAANMR85EF7107685

L'installation des quasi-machines a été réalisée conformément aux prescriptions de leur fabricant respectif, sans modifications remettant en cause leur conformité vis-à-vis des exigences de sécurité et de santé décrites dans la Directive 2006/42/CE. ***(1) : rayer la mention inutile***

Fait à : MONTBRISON
Le : 12 Juillet 2016

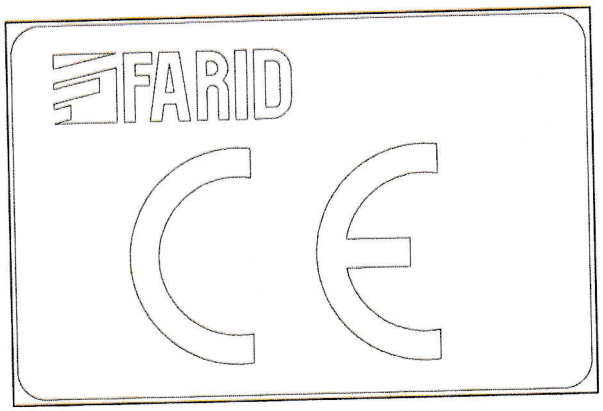
Cachet de la société, nom et visa du représentant légal

FOREZ BENNES
Laurent BARRIN B.P. 121
42603 MONTBRISON CEDEX
Téléphone 04 77 96 69 69
SIRET 403 561 484 00013

Déclaration N° : MABOOM8

CCB00118

FARID



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE DE LA SUPERSTRUCTURE

(Directive 2006/42/CE, art. 5.1.e. selon annexe II, partie I, Section A)

Le fabricant: FARID INDUSTRIE S.p.A.

Siège: Via Moncalieri 109 - 10048 VINOVO (TO) ITALY

Déclare que la superstructure susmentionée est comprise dans la liste de l'annexe IV, du point 13, de la norme 2006/42/CE :

Type: VÉHICULE A COLLECTE DE DÉCHETS – MINI BENNE À CHARGEMENT ARRIÈRE

Modèle: Série MK1 2010 - Modèle MK1-5

Numero de série: FARID 0048/00655 – N. CDE 16A201.001

Année de fabrication : 2016

- Est conforme aux exigences principales de sécurité selon les Directives pour Machines 2006/42/CE applicables et aux ordonnances en vigeur dans le pays d'utilisation ;
- Est conforme à la Directive 2000/14/CE pour laquelle a été emise la declaration CE de conformité
- Est conforme à la directive 2004/108/CE
- Est conforme au prototype pour lequel a été établi le certificat d'examen CE du type MAC002AT004 rev.02 du 27/07/2011 par l'organisation ITALCERT-V.le Sarca 336 –Milano enregistré sous le N. 0426, qui a effectué la vérification selon l'art.12.3b, de la Directive des machines 2066/42/CE
- A été constitué une documentation téchnique détaillée de la part du Directeur de l' Engineering de FARID, Eng. Agostino Chiara, auprès du siège central à Vinovo.

Vinovo, 12/07/2016

Signature : FARID Industrie S.p.A. Nom: Emanuele Albert

Position: Responsable Ligne Produit